Don de passages en déchèterie

Agglomération d'Agen
8, rue André Chénier
BP 90045 47916 Agen Cedex 9
accueil.collecte@agglo-agen.fr

Informations et conditions préalables

- Pour effectuer un don de passages, le donneur et le bénéficiaire doivent être **INSCRITS** au Centre Technique de l'Agglomération d'Agen, 950 avenue Georges Guignard, 47550 BOE ou via le formulaire en ligne sur www.agglo-agen.fr.
- Le don de passages n'est autorisé qu'entre particuliers ou d'un particulier vers une structure agréée "Aide à la personne".
- Ce formulaire dument complété doit être validé et enregistré par l'Agglomération d'Agen. Seul, il ne donne pas le droit à se présenter en déchèterie.
- Le don est gratuit et volontaire, les passages donnés ne peuvent en aucun cas être revendus.
- Le bénéficiaire s'engage à respecter le règlement des déchèteries de l'Agglomération d'Agen.

Donneur :
Plaque d'immatriculation enregistrée :
.....
☐ Je n'ai pas de véhicule
Nom / Prénom :
.....
Adresse :
.....
Ville : .....
Téléphone : .....
Courriel : .....
Je suis :
☐ Locataire, le nom et le prénom du / de la propriétaire :.....
☐ Propriétaire

Bénéficiaire du don :
Plaque d'immatriculation enregistrée :
.....
Nom / Prénom :
.....
Adresse :
.....
Ville : .....
Téléphone : .....
Courriel : .....
Je suis :
☐ Un ami / membre de la famille / voisin
☐ Une association / Service d'aide à la personne
numéro SAP : .....

Je soussigné(e) ....., donne à ..... .

Nombre de passages donnés : ☐
Ces passages seront déduits de mon quota annuel.

Cadre réservé Agglomération d'Agen
Date : _ _ / _ _ / _ _.
Nom Agent :
☐ Accepté et enregistré / ☐ refusé

Date : _ _ / _ _ / _ _.
Signature Donneur

Date : _ _ / _ _ / _ _.
Signature Bénéficiaire